

Ce que dit, ou non, le Conseil fédéral sur les bilatérales III

OPINION

Se plonger dans les 1087 pages du message du Conseil fédéral sur les bilatérales III, actuellement examiné par les Chambres fédérales, relève d'une véritable épreuve de force.

De quoi décourager même les lecteurs les plus assidus. Pourtant, sachant que ce dossier reviendra tôt ou tard devant le peuple, il vaut la peine de s'y plonger.

Notre lecture poursuit deux objectifs simples. D'abord, vérifier si certains éléments importants, largement débattus ces dernières années, n'avaient pas disparu en chemin. Ensuite, voir si ce document massif apportait réellement des éclairages nouveaux.

On se souvient de la formule de Peter Drucker, le «pape du management»: «Le plus important dans la communication, c'est d'entendre ce qui n'est pas dit.» En d'autres termes, un message se juge autant à ses silences qu'à son contenu.

Pourtant, le Conseil fédéral n'a guère laissé de zones d'ombre. Après un examen attentif, force est de constater que les principaux points de friction sont non seulement abordés, mais aussi traités avec une précision impressionnante. Le texte est dense, souvent indigeste, mais il est accompagné d'outils utiles: 14 fiches didactiques et un catalogue de réponses aux questions de 42 pages.

Tout n'est évidemment pas parfait. On aurait pu attendre une mise en perspective plus explicite du contexte politique international. Ainsi, le document évoque certes un monde plus instable et imprévisible mais évite de nommer explicitement les taxes douanières de l'administration Trump, le dumping chinois, le terrorisme islamiste ou la montée des extrêmes en Europe.



RENÉ SCHWOK

PROFESSEUR HONORAIRE EN ÉTUDES EUROPÉENNES
À L'UNIVERSITÉ DE GENÈVE

Il faut aussi savoir convaincre sans assommer

De même, les différences institutionnelles entre les bilatérales III et d'autres modèles – qu'il s'agisse de l'Espace économique européen, de l'accord UE-Royaume-Uni ou des accords conclus avec l'Ukraine et la Moldavie – auraient mérité d'être davantage clarifiées. Et l'argument politique selon lequel ces accords constitueraient une «adhésion insidieuse» à l'Union européenne n'est qu'indirectement traité.

Ces réserves restent toutefois marginales. Car le message remplit l'essentiel: il apporte des réponses concrètes à des questions longtemps restées en suspens.

Prenons le cas sensible des travailleurs détachés. Les syndicats redoutent une sous-enchère salariale susceptible de fausser la concurrence. Le droit européen prévoit que certains frais – logement, repas, transport – sont régis par le pays d'origine, moins généreux; ce qui rend les travailleurs détachés plus attractifs.

Mais le message nuance ce risque: 80% des travailleurs détachés viennent de pays voisins aux standards proches de ceux de la Suisse. La Suisse n'a cependant pas obtenu d'exception, mais il est indiqué qu'elle compte exploiter chaque millimètre de sa marge de manœuvre nationale pour limiter les distorsions.

Autre point clé: la limite de 40 tonnes pour les poids lourds est maintenue. Même si l'Union européenne portait la sienne à 60 tonnes pour les *gigaliners*, la Suisse ne serait pas tenue de s'aligner sur Bruxelles.

Enfin, l'ouverture du rail aux entreprises européennes est encadrée avec soin. Oui, celles-ci pourront exploiter des liaisons transfrontalières. Mais à des conditions strictes: respect des salaires suisses, priorité au système cadencé national et intégration possible au système tarifaire, incluant l'abonnement général et le demi-tarif.

Il est évidemment impossible de rendre compte dans une chronique de la totalité d'un document aussi volumineux. Mais une chose est claire: le Conseil fédéral a cherché à répondre de manière approfondie aux interrogations existantes. Les documents d'accompagnement sont précieux.

Il reste cependant un obstacle de taille. Le citoyen lambda n'aura ni le temps ni l'envie de passer trois jours à «ingurgiter» plus d'un millier de pages avant de voter.

Si le gouvernement veut remporter la bataille du référendum, il devra transformer cette expertise brute en un récit accessible. Car en démocratie directe, la transparence ne suffit pas: il faut aussi savoir convaincre sans assommer. ■